



# **DJIBOUTI**

---

**DISCOURS PRONONCÉ PAR**

**Mlle KADRA AHMED HASSAN  
CONSEILLERE**

**DEVANT LA TROISIÈME COMMISSION**

**SUR LE POINT DE L'ORDRE DU JOUR [28]  
INTITULÉ:**

**"PROMOTION DE LA FEMME"**

**MARDI 11 OCTOBRE 2011**

**VERIFIER AU PRONONCÉ**

**Monsieur le Président,**

Permettez moi tout d'abord, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la 3ème commission ainsi que les membres de votre Bureau et de vous assurer de la collaboration de ma délégation tout au long de votre mandat.

Ma délégation s'aligne sur les déclarations prononcées par les distingués représentants de l'Argentine au nom du Groupe 77 et la Chine, du Kenya au nom du Groupe africain et du Qatar au nom du Groupe arabe.

Je voudrais saisir cette opportunité pour remercier le Secrétaire général pour les rapports préparés sur le point de l'ordre du jour 28 intitulé "promotion de la femme".

Je voudrais également remercier Mme Puri, Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes ainsi que Mme Pimentel, Présidente du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Mme Manjoo, Rapporteuse spéciale sur la violence à l'égard des femmes ses causes et ses conséquences, pour leur déclaration respective.

Je voudrais essentiellement faire cette déclaration pour refléter les efforts et les activités entrepris au niveau national dans le domaine de la promotion des droits de la femme djiboutienne.

**Monsieur le Président,**

L'égalité entre les femmes et les hommes est avant tout garantie par la Constitution dans mon pays.

Avec une population composée de près 50,1% de femmes, le Gouvernement djiboutien est conscient qu'aucune politique de développement humain durable ne peut produire les résultats escomptés sans une véritable promotion des droits de la femme et son implication au processus de développement et à la prise de décision.

C'est pour cette raison que la problématique de l'équité et de l'égalité de Genre a été au coeur de l'action gouvernementale depuis plus d'une décennie.

Cet engagement en faveur d'une politique d'intégration des femmes au développement s'exprime aussi à travers l'adhésion de mon pays à tous les instruments régionaux et internationaux se rapportant aux droits de l'Homme en général et à ceux relatifs à la promotion des droits des femmes en particulier.

### **Monsieur le Président,**

Depuis la ratification sans réserve, de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes, en 1999, mon pays se félicite de l'interaction constructive et fructueuse qu'il a eu avec les membres du Comité sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes lors de la présentation de son rapport initial et combiné à la 49<sup>e</sup> session en Juillet 2011. Je réitère l'engagement et la disponibilité de ma délégation à examiner positivement les recommandations du Comité.

Sur le plan institutionnel, le Gouvernement a, depuis 1999 mis en place un Ministère délégué chargé de conduire toutes les initiatives visant à corriger par tous les moyens les inégalités et disparités liées au genre. Cette institution est aujourd'hui un Ministère dont le statut et le mandat ont été renforcés.

Au niveau politique, la représentation de la femme dans les sphères politique et de prise de décision quasi inexistante en 1998 s'est très nettement améliorée grâce aux réformes législatives suivantes :

- L'adoption de la loi instituant le système des quotas d'au moins 10% dans les fonctions électives de l'un ou de l'autre sexe et les hautes fonctions de l'Etat (novembre 2002)
- L'adoption de la Stratégie Nationale pour l'intégration de la femme dans le développement en Juillet 2002
- L'adoption du décret d'application pour les hautes fonctions de l'Etat à au moins 20% (novembre 2008).



Les femmes djiboutiennes sont ainsi passées du statut de citoyennes électrices à celles de citoyennes élues. Au Parlement elles représentent 14% de la représentation nationale. Elles participent également aux élections locales et sont représentées aux conseils régionaux et municipaux.

### **Monsieur le Président,**

Le rôle vital de l'éducation des filles et des femmes dans la promotion des droits des femmes et de leur autonomisation est consacré par les Objectifs du millénaire. Depuis 2000, on assiste à une augmentation sensible des effectifs des filles aussi bien dans l'enseignement fondamental, secondaire que supérieur.

A cet égard, l'indice de parité sexo-spécifique qui est de 0.98 indique qu'il n'existe pratiquement plus de différences entre filles et garçons en termes de fréquentation scolaire dans le cycle primaire.

Cependant, le comportement discriminatoire relatif à la scolarisation des filles persiste encore dans les milieux ruraux et pauvres en raison des pesanteurs économiques et culturelles. Des mesures incitatives ont été prises parmi lesquelles :

- L'Adoption de la journée nationale de la scolarisation des filles (11 décembre de chaque année)
- L'Octroi de « bourse pour jeunes filles » pour encourager la scolarisation des filles.
- La distribution des vivres pour les familles rurales qui scolarisent leurs filles ;

La mise en place dans les régions de l'intérieur du pays de cantines et dortoir au profit des élèves fréquentant le collège et le lycée.

Enfin, la mise en place d'une stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle destinée à élargir l'accès aux possibilités d'apprentissage des femmes notamment à celles qui ont quitté l'école prématurément, à celles qui n'ont jamais été scolarisées et

enfin à celles qui vivent dans les secteurs ruraux et constituent le gros de la population analphabète mérite d'être soulignée.

**Monsieur le Président,**

La violence à l'égard des femmes est le fléau le plus répandu à travers le monde et reste le plus inacceptable moralement et le plus condamnable légalement. Ses causes multiples s'enracinent souvent dans les discriminations sociales et les inégalités économiques et leurs manifestations sont multiformes.

Dans ce domaine précis de la lutte contre les violences faites aux femmes, l'effort gouvernemental porte sur l'information et la sensibilisation sur les lois et les procédures destinées à les protéger.

A cet égard un guide juridique a été élaboré et sera diffusé très largement au niveau national.

Les Mutilations Génitales Féminines, sont la forme de violence la plus répandue à l'égard des femmes dans mon pays. En raison du profond ancrage des MGF dans la tradition, les efforts incessants de lutte contre cette pratique néfaste visent à impliquer et à mobiliser tous les acteurs de la société toute entière.

Parallèlement à cette démarche pédagogique menée avec l'assistance de l'UNICEF et de l'UNFPA, le Gouvernement a mis en place un arsenal juridique répressif à l'égard des contrevenants à la loi interdisant la pratique.

Ces mesures ont permis de faire reculer le taux de prévalence de 5% sur le territoire national mais la bataille est loin d'être gagnée et ma délégation attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général qui sera examiné à la prochaine session de la Commission sur la Condition de la Femme.

**Monsieur le Président,**

Les efforts nationaux pour renforcer le statut, la position et les capacités des femmes ont été soulignés en 2010 lors de l'évaluation de la stratégie nationale d'intégration de la femme formulée en 2002. Cependant, malgré des avancées certaines la persistance des



inégalités socio-économiques ont été mis en exergue et la nécessité de renforcer les capacités des femmes afin d'atteindre leur autonomisation économique à travers notamment l'éducation l'accès aux soins et à l'emploi a encouragé le Gouvernement à formuler avec les partenaires au développement la politique Nationale Genre (PNG). Elaborée pour la décennie 2012-2022, la PNG a pour objectif d'obtenir les changements de comportement et les mutations structurelles indispensables à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre à Djibouti. Il s'agit donc d'un cadre de référence pour tous les acteurs du développement.

Je voudrais conclure en soulignant que le chemin parcouru est appréciable mais que les défis à relever pour parachever l'équité et l'égalité de genre nécessite la mobilisation de la coopération internationale et l'appui de tous à l'entité ONU-femmes que nous avons créé en 2010 et mon pays est heureux d'avoir pu contribuer, à sa mesure, en 2011, à l'effort financier vital à la réussite de la mission d'ONU-femmes et des attentes que sa création a suscité.

Je vous remercie,